Fédération Nationale FNAF Agroalimentaire et Forestière

# LA FEDERATION COMMUNIQUE

***ÉLECTIONS CHAMBRES D'AGRICULTURE 2025***

## DANGER DE FRAUDE ÉLECTORALE

A chaque élection aux chambres d'agriculture, une partie non négligeable des salariés concernés par le vote ne reçoivent pas le matériel électoral leur permettant de voter soit par correspondance, soit par internet. Les adresses étant erronées pour une part des électeurs, elles et ils se retrouvent privés de leur droit d'exprimer leur voix, posant ainsi un problème démocratique.

Pour les élections 2025, les mesures de sécurisation des plis non distribués (NPAI) n'ont pas été prises. Pire, alors que les élections aux chambres d'agriculture sont sous la responsabilité des préfectures, et donc de l'Etat, devant garantir la neutralité, nous avons appris que ce sont les chambres d'agriculture elles-mêmes qui recevront ces plis, soit un organisme juge et partie dans les élections et leur résultat.

Ainsi, les chambres d'agriculture, et donc le patronat agricole, qui disposent déjà de l'ensemble des codes confidentiels des électeurs vont, de plus, disposer des plis non distribués, avec les identifiants permettant de voter. Ce même patronat qui prône actuellement avec violence l'arrêt des normes sociales et environnementales, l'arrêt de tout contrôle et qui considère les exploitations agricoles comme zones de non droit.

C'est purement et simplement offrir les conditions de l'organisation d'une fraude électorale massive, notamment dans le secteur de la production agricole pour lequel le résultat de l'élection concoure au calcul de la représentativité syndicale. Rien de plus idéal pour favoriser le syndicalisme intégré, à la botte.

Le patronat agricole, qui tient en main les chambres d'agriculture, n'a eu de cesse durant toutes les étapes du processus électoral d'entraver notre organisation, notamment en tentant d'exclure nos candidats des listes électorales. La haine de classe étant allée jusqu'au dépôt d'une plainte et d'une convocation au commissariat d'un responsable fédéral qui demandait la simple application des textes législatifs.

Notre fédération a interpellé la Ministre de l'Agriculture sur cette réalité. Celle-ci est porteuse de graves dangers pour le respect de la démocratie sociale et syndicale. Il est de la responsabilité du ministère de prendre les dispositions pour empêcher toute fraude électorale. Notre organisation n'hésitera pas à utiliser tous les moyens militants et juridiques pour faire respecter la démocratie. Nous ne laisserons pas le patronat voler le vote des salariés agricoles.

Montreuil,
Le 15 janvier 2025

263 Rue de Paris – Case 428 – 93514 MONTREUIL – Tél : 01.55.82.84.45 – Fax : 01.48.51.57.49 – Email : fnaf@fnaf.cgt.fr